

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3599**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques Spécialité maintenance aéronautique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Toulouse Jean Jaurès, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Toulouse II, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253r Maintenance mécanique des engins spatiaux et aéronautiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel participe à l'ensemble des tâches qui permettent d'assurer la maintenance rigoureuse des aéronefs et des systèmes aéronautiques tant au niveau technique qu'au niveau organisationnel. Après quelques années d'expérience il peut avoir un rôle de manager d'équipe technique ou de conseiller concernant l'amélioration de la qualité et de la sécurité.

Il opère chez l'avionneur ou les équipementiers et concourt à la création du programme de maintenance. Les missions qui peuvent lui être confiées correspondent à la préparation des vols, les essais en chaîne d'assemblage, l'ingénierie documentaire, le support technique, la formation, les études de fiabilité, la certification.

Il participe au maintien de navigabilité tant des aéronefs légers en centre de maintenance que des avions de Transport Public Payant en compagnie aérienne. Ces travaux s'appuient sur une connaissance approfondie des règlements de l'Organisation de Aviation Civile Internationale (PART 145, PART M, ...).

En centre de maintenance, il s'assure de la validité des qualifications des mécaniciens, répartit les tâches par spécialité et établit un planning. Lors des phases de pose, dépose, réparation, suivant des processus méthodologiques rigoureux, il apprécie l'état des pièces et recherche les anomalies. Il assure le suivi logistique des équipements électriques et hydrauliques. Il assure la traçabilité des systèmes et des travaux grâce à un logiciel informatique dédié (Maintenance Information System).

Le diplômé est un technicien aéronautique de niveau II généraliste, capable d'assurer :

- la planification et l'organisation des tâches de maintenance,
- l'élaboration de documents et de procédures techniques,
- la réalisation et l'exploitation de tests de systèmes.

Les facultés qui doivent être particulièrement développées correspondent à :

- une méthodologie dans la recherche et la vérification de l'information,
- un esprit de synthèse,
- une rigueur dans l'application des méthodes et des capacités d'adaptation,
- une aisance en langue anglaise dans la communication technique et le travail en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éventail de compétences permet aux titulaires de cette Licence Professionnelle d'exercer une gamme très large de fonctions :

- Production, Contrôle, Qualité d'avions,
- Compagnies aériennes,
- Aéroclubs,
- Prestataires de maintenance aéronautique (CAMO, MRO, ...),
- Motoristes.
 - Développeur de programme de maintenance,
- Rédacteur technique (gammes de maintenance, service bulletin, catalogue de pièces détachées, ...)
- Responsable d'essais,
- Agent de bureau technique
- Support technique
- Chargé/Chargée de clientèle lors de la livraison d'avions,
- Chargé/Chargée d'affaires lors du transfert de propriété d'avions,
- Chargé/Chargée de planification,
- Chargé/Chargée de maintien de navigabilité,
- Responsable logistique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1602 : Maintenance d'aéronefs

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

E1104 : Conception de contenus multimédias

H1207 : Rédaction technique

H1403 : Intervention technique en gestion industrielle et logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Pré-requis : La licence est ouverte au recrutement (métropole et DOM-TOM) de toutes les formations Bac + 2 scientifiques et/ou techniques : L2 scientifique et technique, DUT (GIM, GEII, GMP, MP, GTE, SGM...), BTS (Aéronautique, ATI, CPI, MAI, MI, Eln, Ett...) ou diplôme équivalent.

- A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré requis dans le cadre de la validation des acquis :

au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composants de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 Formation Scientifique Appliquée (145 heures) 14 ECTS : Mathématiques appliquées à la maintenance, à l'instrumentation et à l'aérodynamique, Outil du génie industriel (Introduction à l'aéronautique, Aérodynamique, Fiabilité, Sécurité de fonctionnement, Gestion de production et logistique, Gestion de projet, Responsabilité civile), Expression - Communication, Anglais (communication courante et préparation au TOEIC).

UE 2 Gestion de la Maintenance Aéronautique (149 heures) 14 ECTS : Maintenance Information System (Application à l'outil AMASIS), Méthodologie de la maintenance et de la qualité (Informations techniques de maintenance, Maintenance et conception, Développement et révision du programme de maintenance (MSG3), Gestion de la maintenance, Aspects commerciaux, Coûts d'exploitation, Rechanges, Stocks, Traçabilité, Qualité, Maintenance en exploitation), Règlements de maintenance (Normes, Contrôles techniques réglementaires, Sécurité, Facteur humain, Etude de cas), Environnements réglementaires.

UE 3 Techniques Aéronautiques (158 heures) 16 ECTS : Techniques avancées de maintenance (Recherche de pannes, Contrôles Non Destructifs, Analyse vibratoire, Outillage de maintenance), Cellules (Dimensionnement structural, Matériaux, Production des avions, Réparations structurales), Systèmes mécaniques (Circuits hydrauliques, Ensembles propulsifs, Commandes de vol, Circuit d'air, Circuit carburant, Circuit oxygène, Dégivrage, Aménagement intérieur, Protection incendie), Avionique et systèmes électroniques (Avionique, Réseau AFDX, Maintenance centralisée)

UE 4 Projet Tuteuré (135 heures) 6 ECTS : Sujets en collaboration avec une entreprise du secteur aéronautique

UE 5 Stages (14 semaines) 10 ECTS : Stage d'expérimentation dans une entreprise du secteur aéronautique

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 (création des licences professionnelles)

Arrêté du 15 juin 2004 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer des diplômes nationaux (première habilitation)

Arrêté du 24 juillet 2007 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer des diplômes nationaux

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer des diplômes nationaux (habilitation actuelle)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Analyses sur 10 promotions

Taux de réussite moyen au diplôme : 96 %

Taux d'insertion professionnelle 3 mois après l'obtention du diplôme : 100 %

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

<http://www.gsac.fr/new/Accueil.php>

<https://www.gifas.asso.fr/fr/>

<http://www.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse 2 - Le Mirail

5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Blagnac / Département Génie Industriel et maintenance

1 Place Georges Brassens, 31700 Blagnac.

Historique de la certification :